

# BON DE SOUTIEN

**OUI, je participe à la campagne de développement de l'ICP et je fais un don de :**

☐ 50 €   ☐ 100 €   ☐ 300 €   ☐ 500 €   ☐ Autre : .....

**Je m'engage sur plusieurs années :**

Durée de l'engagement : ☐ 5 ans   ☐ Autre durée : .....

Montant annuel de l'engagement : .....

**Je souhaite soutenir de préférence :**

☐ Axe **patrimoine**   ☐ Axe **enseignement**  
☐ Axe **recherche**   ☐ Axe **solidarité**

Projet : .....

Je laisse à l'ICP le soin d'affecter mon don selon ses besoins prioritaires de financement ☐

**Je verse ce don au titre de :**

☐ **l'impôt sur le revenu** et je peux déduire 66 % de mon don de mon IR (dans la limite de 20 % de revenu imposable)

☐ **l'impôt de solidarité sur la fortune** et je peux déduire 75 % de mon don de mon ISF (dans la limite de 50 000 €)

**J'effectue mon don :**

Par **chèque** à l'ordre de l'Institut Catholique de Paris

Institut Catholique de Paris  
Direction du Mécénat et des Relations Donateurs  
21 rue d'Assas  
75270 Paris cedex 06



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

**Pour aller plus loin**

☐ **OUI**, je veux recevoir les projets de développement détaillés de l'ICP

☐ **OUI**, je veux être tenu(e) informé(e) de l'avancée des projets par mail

.....@.....

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06.01.1978, en vous adressant à notre association, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez également vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. ☐

## FAITES UN DON À L'ICP ET RÉDUISEZ VOTRE IMPÔT

L'Institut Catholique de Paris, établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. À ce titre, vous bénéficiez d'avantages fiscaux significatifs en lui adressant votre don.

### VOS AVANTAGES FISCAUX

#### Impôt sur le revenu

**66 % du montant de votre don est déductible de votre IR** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

| Votre don de... | DÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU<br>(66 % du montant de votre don) |                                 |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                 | vous permet de déduire...                                            | et vous revient en réalité à... |
| 100 €           | 66 €                                                                 | 34 €                            |
| 300 €           | 198 €                                                                | 102 €                           |
| 500 €           | 330 €                                                                | 170 €                           |
| 1 500 €         | 990 €                                                                | 510 €                           |
| 3 000 €         | 1 980 €                                                              | 1 020 €                         |

#### Impôt sur la fortune

**75 % du montant de votre don est déductible de votre ISF** dans la limite de 50 000 €. Pour réduire votre ISF à zéro, faites un don à l'ICP du montant de votre ISF divisé par 0,75.

| Votre don de... | DÉDUCTION DE L'ISF<br>(75 % du montant de votre don) |                                 |
|-----------------|------------------------------------------------------|---------------------------------|
|                 | vous permet de déduire...                            | et vous revient en réalité à... |
| 100 €           | 75 €                                                 | 25 €                            |
| 300 €           | 225 €                                                | 75 €                            |
| 500 €           | 375 €                                                | 125 €                           |
| 1 500 €         | 1 125 €                                              | 375 €                           |
| 3 000 €         | 2 250 €                                              | 750 €                           |

### DONNEZ EN CONFIANCE

Parce que la traçabilité de vos dons est au cœur de notre éthique, une gestion rigoureuse et transparente des fonds collectés est garantie par les organes de gouvernance de l'ICP. Les comptes sont vérifiés et certifiés annuellement par un commissaire aux comptes.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Pour vous aider à effectuer vos démarches, vous pouvez contacter :

**Isabelle Fenoy**, Directrice du Mécénat et des Relations Donateurs

**Isabelle Nicolas**, Responsable des Relations Donateurs

au 01 44 39 84 82 - relations.donateurs@icp.fr